



en cas de separation mon mari peut il me deposédé

Par **sindres**, le **14/06/2011** à **18:45**

moi mari vient de me faire des menaces ;que si je demande une pension compensatoire ou si je demande a rester a notre domicile conjugal avec notre fille ;;il me menace de faire donations a ses fils d une premiere union ainssi que tous ces revenus immobiliers ..Est ce possible .peut il le faire ;;que tous ces loyers passent par ses fils ;;j ai peur et je suis a bout
Merci de votre aide

Par **Claralea**, le **14/06/2011** à **19:18**

C'est justement ce que votre mari veut, que vous ayez peur ! Donc ne vous laissez pas intimider. Ce sera tres facile de prouver qu'il s'est rendu insolvable en donnant tout ce qui lui appartient à ses fils d'un premier mariage, et les juges ne sont pas dupes, les avocats non plus. Ca peut aussi lui couter cher ce genre de procédé.

Donc, ne lui dites plus ce que vous comptez faire, prenez un avocat et mettez en place les modalités de votre divorce. Si vous lui dites ce que vous comptez demander, il fera tout pour aller contre, alors taisez vous et ne parlez qu'à votre avocat.

Par **denadi**, le **14/06/2011** à **19:20**

Il peut le faire.

Mais il est salarié? si oui la saisie sur salaire afin de vous faire payer votre pension est une solution envisageable.

Il ne va quand m[^]me pas démissionner juste pour vous pas être obligé de vous verser une pension.

Aussi s'il dilapide ses biens dans le but de vous s'appauvrir, vous pouvez exercer une action paulienne. Celle ci vous permettra de récupérer tous les biens donnés en fraude de vos droits. Mais j'avoue qu'il sera délicat de prouver l'intention qu'il avait. Mais des actes de donations intempestifs et dans un laps de temps rapproché peut éveiller les soupçons du juge et faire prospérer votre demande.

Demandez conseil auprès de votre avocat.

Du courage